



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de l'Utilité Publique

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

demande d'autorisation préfectorale

présentée par Mademoiselle Alexandra SERVAIS

en vue de créer un élevage avicole et une station de compostage au lieu-dit

« Les Clotières »

sur le territoire de la commune de SOULIGNE-SOUS-BALLON

Avis de l'autorité environnementale

Décret n°2009-496 du 30 avril 2009 (Art L 122-1 et Art L122-4 à L122-12 du code de l'environnement)

**Le préfet de la région Pays de la Loire
représenté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du
logement des Pays de la Loire**

**a accusé réception à la date du 2 janvier 2012 du dossier de demande
d'autorisation préfectorale présenté par Mademoiselle Alexandra SERVAIS
domiciliée 37, rue Charles Palier 72380 SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE en vue
de créer un élevage avicole et une station de compostage au lieu-dit « Les
Clotières » sur le territoire de la commune de SOULIGNE-SOUS-BALLON.**

**Sans réponse à l'issue du délai de deux mois, l'évaluation environnementale de
l'étude d'impact de ce dossier fait donc l'objet d'un AVIS tacite réputé
FAVORABLE**

*Cet avis tacite ne préjuge pas de la décision finale qui Interviendra au terme de l'instruction, après
recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.*